CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E37560** **VALABLE JUSQU'AU** **13/10/2027**

ÉDITÉ LE 03/11/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1992

Forme juridique : SARL

Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TROYES

Siret : 388 861 783 00024

Code NACE : 4333Z

Numéro caisse de congés payés : 4400137

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 167016810001

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 167016810001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Raison sociale : O.L.M.

36 BIS RUE ROGER DOSSOT
10260 VIREY-SOUS-BAR

Téléphone : 03 25 29 71 30 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
DAMERVAL LAURENT GÉRANT

Site Internet : http://www.olm-carrelage.com

E-mail : olm-carrelage@orange.fr

Effectif moyen : 13 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 932 230 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6261	Chapes	13	17/09/2024
6312	Carrelages - revêtements - mosaïques (Technicité confirmée)	13	17/09/2024
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

03/11/2026 15:48

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.